

Jeudi 20 mars, Nuit des libertés : La rétention de sûreté doit être abolie !

La loi instaurant « rétention de sûreté » permet après l'exécution de la peine de prison, de prolonger - sans limitation de durée, sans peine et sans infraction – l'enfermement des personnes considérées comme d'une « particulière dangerosité ».

La mise en place d'un tel dispositif, préparé à la hâte à la suite de l'affaire Evrard, relève d'une philosophie de l'enfermement qui s'inscrit dans la culture du « risque zéro » qui, sous prétexte de lutter contre la récidive, impose, depuis plusieurs années, des législations de plus en plus répressives et attentatoires aux libertés publiques.

Il ne s'agit plus simplement de durcir les sanctions ou de renforcer les moyens de contrainte, mais de procéder à des enfermements préventifs, sur la base d'une présomption d'infraction future et dans une logique d'élimination qui s'apparente à une mort sociale.

Actuellement circonscrit aux infractions les plus graves commises sur les mineurs, ce texte, comme la plupart des dispositifs répressifs, est susceptible d'extensions au gré des faits divers du moment.

L'appréciation de la dangerosité n'est par ailleurs fondée sur aucune évaluation sérieuse mais sur une simple expertise psychiatrique, ce qui procède d'une grave confusion entre délinquance et maladie mentale. L'évaluation de la dangerosité ne relève donc pas du diagnostic mais du pronostic.

En refusant de porter les efforts humains et financiers sur le temps de la peine, ce texte fait le choix de ne pas améliorer la prise en charge durant l'incarcération.

Avec de nombreuses organisations, l'union Syndicale Solidaires appelle tous les professionnels concernés (magistrats, avocats, personnels pénitentiaires, psychiatres...) à la résistance contre cette nouvelle disposition répressive, emblématique d'une régression majeure de leurs principes déontologiques. Nous appelons tout les citoyens et les citoyennes à la mobilisation pour l'abolition de la rétention de sûreté, véritable honte pour la France.

La première manifestation publique de cette résistance collective aura lieu le jeudi 20 mars avec l'organisation d'une **Nuit des libertés, à la Bourse du travail, (salle Henaff) 29 boulevard du Temple – 75003 Paris, Métro République**, Cette soirée s'organisera autour des axes suivants :

- Projection d'un documentaire de Thomas Lacoste sur la rétention de sûreté
- Échanges et débats avec les participants.
- Lectures par des personnalités et artistes engagés, qui ont souhaité s'associer à notre démarche, de textes classiques ou plus récents sur les questions liées à l'enfermement.
- Diverses prises de paroles militantes,
- Annonce de nouvelles actions contre la rétention de sûreté.

